

## ■ Les réseaux d'aide aux personnels du 1<sup>er</sup> degré (Resa)

Les Resa réunissent une équipe de personnels volontaires des différents services de la DSDEN (pédagogique, social, médical, administratif) et un enseignant en charge de l'accueil téléphonique.

Les Resa peuvent prendre en compte des interrogations autour du métier, de la pratique professionnelle, d'une réorientation voire un questionnement d'ordre médicosocial ou psychologique.

Une **permanence d'écoute** est proposée aux personnels en dehors de tout contexte hiérarchique, avec toutes les garanties de confidentialité.

### > Resa67

Tous les mercredis après midis en période scolaire entre 13h30 et 16h30  
Numéro d'appel : 07 77 73 41 43

### > Resa68

Tous les mercredis en période scolaire de 14h à 18h  
Numéro d'appel : 06 72 87 88 65



# LE RÉSEAU ACADÉMIQUE D'AIDE AUX PERSONNELS



Les gestionnaires de personnels des services de la DRH renseignent et orientent les agents en fonction des situations exposées.  
Des ressources spécifiques peuvent être mobilisées au sein du réseau d'aide par les personnels.

## ■ **Accompagnement des enseignants à besoins particuliers du 2<sup>nd</sup> degré (DPE)**

Placée auprès de la DPE, la chargée de mission reçoit tout personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré, confronté à quelque difficulté, à un moment de son parcours, dans l'exercice de son métier. L'entretien permet d'analyser la situation et de mettre en place, dans un cadre institutionnel, un accompagnement individualisé.

> Christiane Baldensperger – Tél : 03 88 23 36 61

## ■ **Conseil carrière et accompagnement professionnel des personnels (CCAPP)**

Les correspondants de l'équipe CCAPP ont un rôle d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dans le cadre de l'exercice du métier. Les personnels peuvent les rencontrer s'ils souhaitent :

- clarifier une difficulté ou un problème en rapport avec l'exercice de la profession
- analyser la pratique professionnelle
- faire le point sur la carrière et explorer les possibilités d'évolution
- construire un projet professionnel.

> Des points d'accueil CCAPP à Strasbourg, Haguenau, Colmar et Mulhouse

> Une permanence téléphonique : 09 69 32 33 29

Lundi de 12h à 14h

Mercredi de 11h à 13h

Jeudi de 16h à 18h

Vendredi de 9h à 11h

> Coordination : Élisabeth Munsch

Tél : 03 88 45 92 40 ou 06 83 99 17 44

## ■ **Conseil mobilité carrière (CMC)**

Placées auprès du DRH, les conseillères mobilité carrière accompagnent tout personnel dans l'évolution de son parcours professionnel et ses projets de mobilité : information, conseil, entretien de carrière et bilan de carrière.

> Martine Dupont

> Sylvie Milley } Tél : 03 88 23 39 79

## ■ **Le service de médecine de prévention**

La médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Elle conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des agents tout au long de leur parcours professionnel. Elle sollicite les aménagements de poste de travail et assure le suivi des personnels handicapés. Elle est en relation avec les comités médicaux et émet un avis médical pour les demandes de congés spéciaux, ...

### **Les médecins et infirmières de prévention du Bas-Rhin**

CANOPE – 23, rue du Maréchal Juin à Strasbourg

Mél : ce.medecine-prevention67@ac-strasbourg.fr – Tél : 03 88 23 35 32

### **Les médecins et infirmières de prévention du Haut-Rhin :**

Maison de l'étudiant – 34, rue Grillenbreit à Colmar – Tél : 03 89 20 54 57

Maison de l'étudiant – 1, rue A. Werner à Mulhouse – Tél : 03 89 33 64 81

Mél : ce.medecine-prevention68@ac-strasbourg.fr

## ■ **Le service social des personnels**

### **Quand proposer à un personnel de contacter le service social ?**

- Lorsqu'une personne évoque des difficultés personnelles, financières ou des difficultés sur son lieu de travail, qu'elle demande de l'aide ou semble en avoir besoin.
- Lorsqu'une personne vous semble avoir des difficultés, est isolée, paraît déprimée, tient des propos inhabituels, voire inquiétants.

### **Quand contacter le service social ?**

- Lorsqu'un personnel est absent et n'envoie pas ou plus de justificatifs.
- Lorsque vous souhaitez évoquer la situation personnelle d'un agent ou que vous voulez que l'assistant social fasse un courrier de mise à disposition pour tenter de se mettre en rapport avec cette personne.
- Lorsqu'un personnel ou un de ses proches décède.
- Lorsqu'un personnel s'est fait agresser dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.
- Lorsqu'un événement grave ou inhabituel survient dans votre établissement et qu'il a des répercussions sur votre personnel. Le service social peut mettre en place, en lien avec la médecine de prévention, un groupe de parole.

### **Les assistants sociaux des personnels :**

Rectorat – Accueil visiteurs : 27, Bd Poincaré à Strasbourg – Tél : 03 88 23 35 29

DSDEN Haut-Rhin – 21, rue Henner à Colmar – Tél : 03 89 21 56 56

## ■ **Les psychologues**

L'orientation vers les psychologues est réalisée, en cas de nécessité, par les membres du réseau. Ils peuvent accueillir une personne jusqu'à 3 séances maximum.

La confidentialité est totalement garantie (le nom des personnes reçues et le contenu des consultations).